

**NEXTEDIA**  
**Société Anonyme**  
**Siège Social : 16, rue du Dôme – 92100 Boulogne-Billancourt**  
**429 699 770 RCS NANTERRE**

---

**RAPPORT DE GESTION**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**SUR LES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

---

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la loi et aux statuts, en vue notamment (i) d'approuver les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2013 de la société NEXTEDIA (la « **Société** »), (ii) d'en affecter le résultat (iii) d'approuver les comptes consolidés établis par la Société pour son compte et celui de ses filiales (le « **Groupe** » ou le « **Groupe NEXTEDIA** ») au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il vous sera, par ailleurs, donné lecture des rapports dans lesquels votre Commissaire aux Comptes relate les conditions d'exercice de sa mission et fait état des conclusions auxquelles l'ont amené les divers contrôles et vérifications effectués par ses soins dans le cadre du mandat que vous lui avez confié.

Nous vous précisons que le présent rapport, les rapports sur les comptes annuels et spécial du Commissaire aux Comptes ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe des comptes sociaux et de comptes consolidés et, de façon générale, l'ensemble des documents sur lesquels porte le droit de communication des actionnaires, ont été tenus à votre disposition dans les conditions de forme et de délais prévues par la réglementation en vigueur et les statuts de la Société. Nous vous précisons également que la Société a établi des comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 de manière volontaire.

Enfin, nous vous précisons qu'aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivies les années précédentes.

# **I. Situation et activités du Groupe au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2013 – Événements importants survenus en 2013 – Résultats de ces activités – Progrès réalisés et difficultés rencontrées**

## **1. Activités du Groupe et évènements importants survenus en 2013**

### **1.1 Activités de la Société**

Depuis sa création en 2000, Nextedia commercialise des opérations de publicité et de marketing online, rémunérées principalement à la performance.

Ses offres centrales sont :

- les solutions à la performance
- le centre de ressource e-mail
- l'agence digitale intégrée centrée sur le client

Les solutions à la performance ou offres métiers répondent à des problématiques sectorielles ou commerciales identifiées : génération de leads en concession automobile ou la collecte de prospects pour un site de e-commerce....

Elles représentent la majorité de l'activité de la Nextedia.

Le centre de ressource e-mail commercialise des briques de bases destinées à la mise en place de campagnes de publicité par e-mail : routage d'e-mails, création graphique et locations d'adresses e-mail.

L'agence digitale intégrée est centrée sur le client et offre une approche multi-support et ciblé afin d'optimiser les déclenchements d'acte d'achat.

### **1.2 Activités du Groupe**

En 2013, Nextedia a continué sa stratégie pour bâtir un groupe de communication digitale intégré.

Le premier semestre a été marqué par l'aboutissement de l'intégration des sociétés acquises en 2012 (Nextidea, Nextdata, Nextpremium) et le regroupement des activités françaises sur un seul site à Boulogne-Billancourt.

Le groupe est centré autour de deux pôles d'expertise:

- 22bismedia, éditeur de dispositifs media tourné vers le consommateur
- Nextedia qui mixe data consommateur, dispositifs media digitaux traditionnels et développement de contenu spécifique pour améliorer les performances des programmes de CRM ou de conquêtes.

### **1.3 Événements importants survenus en 2013**

#### **Fusions de 3 filiales**

NEXTEDIA a procédé au cours de l'exercice 2013 à la fusion de trois de ses filiales :

- NEXTEDIA CONTACT, société par actions simplifiée, au capital de 735.000,00 €, dont le siège social est 16, rue du Dôme – 92100 Boulogne Billancourt, immatriculée sous le numéro 505 282 764 RCS NANTERRE, préalablement détenue à 100% par la Société ;
- NEXTEDIA IMPACT, société par actions simplifiée, au capital de 1.026.997,00 €, dont le siège social est 16, rue du Dôme – 92100 Boulogne Billancourt, immatriculée sous le numéro 483 962 361 RCS NANTERRE, préalablement détenue à 100% par la Société ;
- NEXTPREMIUM, société par actions simplifiée, au capital de 37.000,00 €, dont le siège social est 16, rue du Dôme – 92100 Boulogne Billancourt, immatriculée sous le numéro 508 760 543 RCS NANTERRE, préalablement détenue à 100% par la Société.

Ces fusions ont été réalisées avec un effet rétroactif d'un point de vue juridique, comptable et fiscal au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

La fusion par absorption des filiales s'inscrit dans le cadre de mesures de rationalisation interne au groupe et de simplification des structures juridiques, organisationnelles et opérationnelles du groupe NEXTEDIA, par la suppression d'une entité juridique non indispensable en vue d'améliorer les résultats de NEXTEDIA par un allègement des charges de fonctionnement du groupe.

#### **Cession du fonds de commerce « 22 bis Media » a une filiale détenue à 100%**

NEXTEDIA a procédé en novembre 2013 à la cession du fonds de commerce attaché à l'activité « Edition » (le « **Fonds de Commerce** » ou le « **Fonds** ») exploitée par NEXTEDIA au profit d'une nouvelle filiale dénommée « 22Bis Media ».

#### **Liquidation de la filiale Come & Stay Spain SL, détenue à 100%**

NEXTEDIA a pris la décision fin 2013 d'entamer le processus de liquidation de sa filiale espagnole. Les comptes arrêtés au 31 décembre 2013 reflètent cette décision.

## **2. Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et des sociétés du Groupe**

### **1.1 Résultats des sociétés du Groupe (comptes consolidés)**

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2013, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 9.917.749 € contre un chiffre d'affaires de 10.382.351 € au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 4,47%.

Le résultat d'exploitation consolidé s'élève à (2.263.012) € contre (1.839.794) € au titre de l'exercice précédent. L'accroissement de la perte d'exploitation s'explique en partie par une baisse significative des produits d'exploitation de 10,33% alors que dans le même temps, les charges d'exploitation n'ont baissé que de 5,66%.

Le résultat net part du Groupe ressort à (7.071.829) €. Il intègre un résultat financier de (126.019) € principalement généré par des intérêts d'emprunts sur la filiale Come & Stay facility service A/S -252k€, et compensé par la perception d'un dividende sur la filiale suédoise de 142k€. Il est également composé par un résultat exceptionnel de (739.074) € principalement lié à la dépréciation de fonds de commerce de Nextedia Impact pour -379k€, des coûts et des provisions pour le départ de salariés pour (283)k€, des coûts de restructuration des sociétés acquises à Lagardère Active avant fusion pour (234)k€, compensé par les produits de cession des titres de la filiale suédoise pour 263k€.

Le poste « Impôt sur les résultats » ressort à un montant de (2.386.014) €. La charge d'impôt correspond à la désactivation des impôts différés actifs sur :

- les déficits reportables de la société NEXTEDIA pour 2.306 K€
- les déficits reportables de la société COME & STAY Spain SL pour 80 K€.

L'amortissement du goodwill (ou écart d'acquisition) s'élève à 1.323.705€.

Il correspond d'une part à la dépréciation exceptionnelle du goodwill de la filiale danoise pour (1.853.003)€ et de la reprise du badwill des sociétés acquises à Lagardère pour 529.298€.

Enfin, le résultat des activités abandonnées est une perte de (179.831) €, qui correspond principalement à la liquidation de la filiale espagnole.

La position nette de trésorerie à l'ouverture (après déduction des concours bancaires courants et des dettes à long terme) s'établissait à 1.881.475 € lorsque la position à la clôture s'établissait à (163.785) €.

La Groupe a une trésorerie négative :

- Dette financière nette (y compris dettes financières diverses) : (163.785) € soit une trésorerie moins importante que les dettes financières
- Capitaux Propres (part du Groupe) : (2.248.224) €

## 1.2 Résultats de la Société (comptes sociaux)

En 2013, le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé à 9.803.256 € en progression en valeur absolue par rapport aux 8.014.851 € de l'année précédente.

Néanmoins, il est à noter que l'intégration des sociétés rachetées à Lagardère Active a été faite en octobre 2012, et donc qu'en conséquence, le chiffre d'affaires de ces dernières n'a été pris en compte que sur le dernier trimestre 2012.

A l'inverse, le chiffre d'affaires de ces sociétés rachetées a été pris sur une période de 12 mois en 2013.

L'analyse pro forma indique une baisse du chiffre d'affaires de -48% entre 2012 et 2013, imputable à la perte de nombreux comptes clients, dans un contexte économique difficile.

Le résultat d'exploitation pour l'exercice 2013 s'élève à (2.521.614) € contre (2.056.325) € pour l'exercice précédent. Cette évolution s'explique essentiellement par un rythme de baisse des charges d'exploitation inférieure à celui du chiffre d'affaires au cours de l'année 2013.

L'exercice clos le 31 décembre 2013 fait ressortir un résultat net comptable négatif de (5.950.601) € contre une perte de (3.993.852) € en 2012.

La position nette de trésorerie à l'ouverture (après déduction des concours bancaires courants) s'établissait à 1.788.949€ lorsque la position nette de trésorerie à la clôture s'établit à 1.419.779 €.

La Société n'a pas d'endettement.

## 3. Difficultés rencontrées

La principale difficulté rencontrée par NEXTEDIA a été la gestion d'un rythme de baisse du chiffre d'affaires supérieur à celui de la réduction entreprise des charges d'exploitation.

## II. Tableau des Filiales et participations

Sociétés du périmètre de consolidation	Méthode de consolidation	31/12/2013		31/12/2012	
		Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle
<b>Nextedia</b>					
N° SIRET 429 699 770 000 54 16, Rue du Dome 92100 Boulogne Billancourt	<b>Intégration Globale</b>	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
<b>22 bis media</b>					
N° SIRET 799 089 586 000 17 16, Rue du Dome 92100 Boulogne Billancourt	<b>Intégration Globale</b>	100,00%	100,00%	0,00%	0,00%
<b>Come &amp; Stay DKH A/S</b>					
Société étrangère Danemark	<b>Intégration Globale</b>	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

<b>Come &amp; Stay facility service A/S</b>		<b>Intégration Globale</b>	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Société étrangère Danemark						
<b>Come&amp;Stay Sp. z o.o.</b>		<b>Intégration Globale</b>	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Société étrangère Pologne						
<b>Come&amp;Stay Spain SL</b>		<b>Intégration Globale</b>	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Société étrangère Espagne						
<b>Appcity</b>		<b>Mise en équivalence</b>	25,00%	25,00%	25,00%	25,00%
Société française France						

### **III. Développement, évolution prévisible et perspectives d'avenir**

Le travail de réduction des coûts d'exploitation et la réorganisation de l'agence entreprise au cours de l'année 2013 permettent à NEXTEDIA de démarrer 2014 sur une nouvelle dynamique avec de belles perspectives de développement commercial.

Afin de permettre à NEXTEDIA à la fois de renforcer ses fonds propres et assurer sa capacité à financer son activité, NEXTEDIA a décidé de lancer un projet d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant d'environ 700K€.

### **IV. Résultats et Affectation**

La Société enregistre pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 une perte comptable de (5.950.601) €.

Nous vous proposons d'affecter le montant de ce résultat net au poste « Report à nouveau », qui passerait ainsi de (3.309.121) € à (9.259.722) €.

### **V. Distribution de dividendes**

Conformément à la loi, nous vous indiquons qu'il n'y a eu aucun dividende mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

### **VI. Dépenses et charges visées à l'article 39- alinéa 2 et 4 du Code Général des Impôts**

Conformément à l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous demandons de prendre acte qu'au cours de cet exercice il n'a pas été engagé de dépenses et charges non déductibles fiscalement telles que visées à l'article 39 alinéa 4 du Code Général des Impôts.

### **VII. Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le présent rapport est établi**

Pas d'évènement important n'est à mentionner dans le présent rapport.

## **VIII. Activités en matière de recherche et de développement**

La Société a continué ses activités de recherche et développement pour améliorer les performances techniques des logiciels développés en interne pour la gestion et l'optimisation des campagnes de publicité et de marketing.

Le montant auquel prétend NEXTEDIA dans le cadre du Crédit Impôt Recherche est estimé à 112.000€.

Cette provision a été passée dans les comptes au 31 décembre 2013

## **IX. Description des principaux risques auxquels la Société est confrontée ainsi que de l'utilisation des instruments financiers à terme par la Société**

Les principaux risques auxquels la Société est confrontée sont les suivants :

- Risques liés à l'environnement concurrentiel :

Apparition de nouveaux concurrents ou renforcement des concurrents existants sur le cœur de l'offre de NEXTEDIA. La Société s'est dotée des moyens de maintenir la qualité de son offre, de son avance technologique et créative grâce à une équipe formée des meilleurs talents du marché, une innovation constante et renouvelée, et une structure extrêmement agile.

- Risques liés aux fournisseurs et aux clients :

Perte de fournisseurs, afin de pallier ce risque la Société a mis en place des partenariats stratégiques avec ses fournisseurs clef.

Risque de trop grande dépendance, la Société a su élargir et cibler au plus proche du besoin des clients son vivier de fournisseurs.

Risque d'impayés clients, la Société travaille essentiellement à de grands comptes, de plus elle s'est dotée d'une réelle politique de crédit management.

- Risques liés à l'internet et à l'envoi de messages via mobile ou email :

La Société maintient une veille renforcée qui lui permet d'anticiper les évolutions des technologies et de s'y adapter rapidement en acquérant ou développant les outils les plus à la pointe des nouveautés. La Société s'est organisée de façon agile.

- Les risques juridiques :

Liés aux modifications des principales lois relatives au traitement des données à caractère personnel.

L'Europe dispose toutefois d'un cadre juridique commun basé (i) sur la directive européenne du 24 octobre 1995 établissant les nouvelles bases d'un droit spécifique à Internet et (ii) sur les lois régissant le traitement des données personnelles.

NEXTEDIA par sa connaissance et son adaptation à des contraintes a acquis la capacité de s’y conformer et de s’y adapter en permanence.

- Les risques financiers :

Ces risques liés à l’internationalisation sont principalement des risques de change. Ceux-ci sont limités du fait de la faible exposition en termes de volume et de localisation (Europe, Pologne, Danemark).

**X. Mesures relatives aux Administrateurs**

Nous vous demandons de bien vouloir donner aux Administrateurs quitus de leur gestion pour l’exercice social clos le 31 décembre 2013.

Aucun jeton de présence n’a été alloué au titre de l’exercice 2013.

**XI. Rapports du Commissaire aux Comptes – Conventions réglementées**

Notre Commissaire aux Comptes vous présentera ses rapports sur les comptes et le bilan ainsi que sur l'ensemble des opérations de l'exercice et plus précisément sur celles visées aux Articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce, que nous soumettons à votre approbation.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver, conformément à l’article L. 225-41 du Code de Commerce, les conventions réglementées conclues au cours de l’exercice telles que listées dans le rapport des Commissaires aux Comptes susvisé.

**XII. Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France ou prises du contrôle de telles sociétés**

La Société a filialisé en novembre 2013 son activité « Edition » par la voie d’une cession de son fonds de commerce « Edition » au profit d’une filiale à 100% de la Société dénommée « 22 bis Media »

**XIII. Mandataires sociaux**

La Société est dirigée par un Conseil d’Administration et des mandataires sociaux dont l’identité est indiquée ci-après, avec mention des mandats ou fonctions exercées dans la Société ou d'autres sociétés durant l’exercice écoulé :

NOM ET PRENOM OU DENOMINATION SOCIALE DES MEMBRES	DATE DE PREMIERE NOMINATION	DUREE ET DATE D’ECHEANCE DU MANDAT	FONCTION PRINCIPALE EXERCEE DANS LA SOCIETE	FONCTION PRINCIPALE EXERCEE EN DEHORS DE LA SOCIETE	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES DANS TOUTE SOCIETE
Carole WALTER	09/02/2000 Statuts	6 ans AGOA statuant	Directeur Général	Président du directoire	Come & Stay Zoo Come & Stay Spain



	constitutifs	sur les comptes clos le 31/12/2014		Administrateur unique Administrateur et Directeur Général Administrateur et Directeur Général	SL Come & Stay DKH A/S Come & Stay GmbH
Pascal CHEVALIER	31/12/2011	6 ans AGOA statuant sur les comptes clos le 31/12/2016	Président	Administrateur Président Administrateur Administrateur Gérant Président et Directeur Général	Netbooster SA CPI SA (holding investissement) Mobile Network Group Makazi Group Web Media Group CTB Immobilier Reworld Media
Thibault POUTREL	13/12/2001	6 ans AGOA statuant sur les comptes clos le 31/12/2018	Administrateur	Administrateur Gérant  Gérant  Membre du Conseil de Surveillance Président  Administrateur Président	Ingenico SA Diamond Minds Investment SARL Access Consulting SARL Cryptolog Beaubourg Capital SAS Lokad SAS Alderville holding SPRL
Jean Daniel CAMUS	26/06/2012	6 ans AGOA statuant sur les comptes clos le 31/12/2016	Administrateur	Membre du Conseil de Surveillance Membre du Conseil de Surveillance Administrateur	Sotep SAS Cross Knowledge Ltd
Vincent FAHMY	26/06/2012	6 ans AGOA statuant sur les comptes clos le 31/12/2016	Administrateur	Gérant Gérant Président Président Directeur Général Administrateur	Ssc Cemilor 1 H2F Verdoso Industry 6 Verdoso sas Farinla SAA

#### **XIV. Contrôle externe**

Le mandat du commissaire aux comptes titulaire (Groupe Y) a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Monsieur Arnaud MOYON a été renouvelé en tant que Commissaire aux Comptes suppléant jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

#### **XV. Capital social**

Au 31 décembre 2013 et à la connaissance de la Société, le capital social de la Société est détenu comme suit :

Nombre de titres en circulation : 4.143.964

Dont nombre de titres inscrit au nominatif : 1.617.285

**Nombre de titres**

Plus de 25%  
Néant  
Plus de 20%  
Néant  
Plus de 15%  
Néant  
Plus de 10%  
DLB Investissement: 471.792 titres soit 11,39%  
Plus de 5%  
Carole Walter: 338.811 titres soit 8,18%  
Pascal Chevalier/CPI : 279.807 titres soit 6,75%  
Alderville Holding : 229.439, soit 5,53%

**Nombre de droits de vote**

Plus de 25%  
Néant  
Plus de 20%  
Néant  
Plus de 15%  
DLB Investissement: 943.584 titres soit 17,98%  
Plus de 10%  
Carole Walter: 677.622 titres soit 12,91%  
Plus de 5%  
Bremonhill Services Ltd: 341.370 droits de vote soit 6,51%  
Pascal Chevalier/CPI : 279.807 titres soit 5,33%

A la connaissance de la Société, aucun actionnaire ne détient plus de 25% des actions ou des droits de vote de la Société au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2013, les capitaux propres sont passés inférieurs à la moitié du capital social.

**XVI. Situation boursière au 31 décembre 2013**

Nombre de titre en circulation : 4.143.964

Volume total d'échange de titres sur l'année: 1.054.383 titres

Volume moyen journalier d'échange de titres : 5.246 titres

Cours le plus haut sur la période : 2.08 € (le 4/03/2013)

Cours le plus bas sur la période : 0.93 € (le 24/12/2013)

**XVII. Actionnariat salarié**

Au 31 décembre 2013, un seul salarié était inscrit au nominatif pur et détenait une participation au capital social connue de l'entreprise. Ce salarié détient 63.341 actions soit 1,53 % du capital.

Au cours de l'exercice 2013, la Société n'a pas mis en œuvre les plans de BSPCE (bons de parts de créateurs d'entreprise) et d'options de souscription et/ou d'achat en faveur des salariés de la Société et des sociétés liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Au présent rapport est joint le rapport spécial sur les attributions d'options de souscription et d'achat d'actions conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce et sur les attributions d'actions gratuites conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce.

Conformément à l'article L. 225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce, les actions détenues par le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-1820 du Code de commerce représentant moins de 3% du capital social de la Société.

Il sera également proposé, lors de l'assemblée générale du 23 juin 2014, aux actionnaires de se prononcer, à titre extraordinaires sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés, laquelle opération fera l'objet d'un rapport complémentaire indépendant.

### **XVIII. Opérations réalisées par les dirigeants**

Aucune opération n'a été réalisée par les dirigeants en 2013.

### **XIX. Information relative à l'échéance des dettes fournisseurs**

En application de la loi, nous vous présentons la décomposition du solde des dettes fournisseurs de la Société à la date du 31 décembre 2013 et par date d'échéance, solde dont le montant s'élève à 4.333.403 €. A noter que le montant des dettes fournisseurs dont les factures sont non parvenues s'élève à 1.447.051 € (échéance à plus de 2 mois).

La décomposition du solde des dettes fournisseurs est la suivante :

	Solde comptable au 31 décembre	Dettes Échues	Dettes échues à échéance à plus de 2 mois	Dettes échues à échéance à moins de 2 mois	Non échues
<b>Exercice 2013</b>	2.886.352	2.172.080	1.335.146	836.934	714.272
<b>Exercice 2012</b>	1.609.388	1.415.369	621.110	794.259	194.019

Ainsi, les fournisseurs de frais généraux sont réglés à date d'échéance de la facture. Les fournisseurs de bases de données incluses dans les programmes mutualisés de la Société (ou partenaires) sont réglés à 60 jours date de facture.

### **XX. Rachat d'actions conformément aux dispositions des Articles L. 225-206 II, L. 225-208 et L.225-209 du Code de commerce**

Dans le cadre du contrat de liquidité, la Société a racheté en 2013 51.217 actions de la Société. Le nombre d'actions détenues par la Société au 31 décembre 2013 est de 14.729 actions.

Nous vous remercions de bien vouloir approuver les rapports présentés par notre Commissaire aux Comptes ainsi que les résolutions qui vous seront proposées au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Paris, le 26 mars 2014

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

## **Annexe 1**

### Résultats NEXTEDIA SA sur les 5 derniers exercices

<b>Nature des Indications / Périodes</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
<b>I – Situation financière en fin d'exercice</b>					
a ) Capital social	414 396	414 396	414 396	414 396	408 396
b ) Nombre d'actions émises	4 143 964	4 143 964	4 143 964	4 143 964	4 083 964
c ) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<b>II – Résultat global des opérations effectives</b>					
a ) Chiffre d'affaires hors taxes	9 803 256	8 014 851	11 090 928	10 960 493	10 382 664
b ) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	(2 409 791)	(2 020 463)	1 143 577	99 965	466 950
c ) Impôt sur les bénéfices	(112 000)	(283 738)			
d ) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	(2 297 791)	(1.736.725)	1 143 577	99 965	466 950
e ) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	(5 950 601)	(3.993.853)	685 964	(8 551 766)	(3 793 699)
f ) Montants des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
g ) Participation des salariés	0	0	0	0	0

## Annexe 2

### **NEXTEDIA - Tableau des délégations de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration au 31 décembre 2013**

<i>Délégation de compétence et/ou de pouvoir octroyée par l'Assemblée Générale des Actionnaires</i>				<i>Mise en œuvre par le Conseil d'Administration</i>	
<i>Date</i>	<i>Objet</i>	<i>Plafond</i>	<i>Durée de validité</i>	<i>Date</i>	<i>Montant</i>
AGM du 28 juin 2013 (neuvième résolution)	Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder au rachat d'actions de la Société conformément aux dispositions des articles L.225-206 II et L.225-209 du Code de commerce	Les rachats sont autorisés dans les conditions suivantes : - prix maximal d'achat par action : 18 euros, hors frais et commissions ; - le nombre d'actions acquises par la Société dans le cadre du projet de rachat ne pourra excéder 402.496 actions (ajusté le cas échéant en fonction des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée), déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation, représentant un prix d'acquisition total théorique maximum de 7.244.928 euros ; - en tout état de cause, le total des actions auto-détenues par la Société (à quel titre que ce soit) ne pourra, à quelque moment que ce soit, excéder 10% du nombre d'actions composant le capital social.	Dix-huit (18) mois		Mise en œuvre d'un contrat de liquidité en juin 2013 destiné à animer le cours du titre Nextedia

<i>Délégation de compétence et/ou de pouvoir octroyée par l'Assemblée Générale des Actionnaires</i>				<i>Mise en œuvre par le Conseil d'Administration</i>	
<i>Date</i>	<i>Objet</i>	<i>Plafond</i>	<i>Durée de validité</i>	<i>Date</i>	<i>Montant</i>
AGM du 28 juin 2013 (dixième résolution)	Autorisation conférée au Conseil d'Administration afin de procéder à l'émission, dans les conditions prévues aux articles L.228-91 et L.228-92 du Code de commerce de bons de souscription d'actions, revêtant les caractéristiques des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise telles que prévues à l'article 163 bis G du Code Général des impôts (ci après dénommés les « <b>BSPCE</b> »)	La somme de (i) la totalité des BSPCE émis en vertu de la douzième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mai 2008, non encore exercés, représentant à ce jour un maximum de 25.500 actions de la Société, (ii) la totalité des options de souscription émis en vertu de la treizième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mai 2008, non encore exercés, représentant à ce jour au maximum 500 actions, (iii) la totalité des actions qui seraient attribuées gratuitement en application de la onzième résolution de l'Assemblée Générale du 17 juin 2011, (iv) la totalité des BSPCE consentis en vertu de la treizième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2012, représentant à ce jour un maximum de 90.000 actions, (v) la totalité des BSPCE consentis, le cas échéant, en vertu de la présente résolution et (vi) des Options de Souscriptions pouvant être consenties, le cas échéant, en vertu de la onzième résolution de la présente Assemblée, ne pourra représenter un nombre total d'actions supérieur à <b>11,1%</b> du capital social, au jour de la décision du Conseil d'Administration d'émettre des BSPCE .	Dix-huit (18) mois		Aucune utilisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013

<b>Délégation de compétence et/ou de pouvoir octroyée par l'Assemblée Générale des Actionnaires</b>				<b>Mise en œuvre par le Conseil d'Administration</b>	
<b>Date</b>	<b>Objet</b>	<b>Plafond</b>	<b>Durée de validité</b>	Date	Montant
AGM du 28 juin 2013 (onzième résolution)	Autorisation conférée au Conseil d'Administration afin de consentir, à tout moment, en une ou plusieurs fois, aux personnes qu'il déterminera parmi les salariés de la Société et des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L.225-180 du Code de commerce ainsi qu'aux mandataires sociaux dans les conditions légales et réglementaires applicables, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de son capital (ci-après, les « Options de Souscription ») et/ou des options donnant droit à l'achat d'actions existantes de la Société provenant d'achats effectués par elle conformément aux dispositions légales (ci après, les « Options d'Achat ») (les Options de Souscription et les Options d'Achat sont ci-après ensemble désignées les « Options ») ;	La somme de (i) la totalité des BSPCE émis en vertu de la douzième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mai 2008, non encore exercés, représentant à ce jour un maximum de 25.500 actions de la Société, (ii) la totalité des options de souscription émis en vertu de la treizième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mai 2008, non encore exercés, représentant à ce jour au maximum 500 actions, (iii) la totalité des actions qui seraient attribuées gratuitement en application de la onzième résolution de l'Assemblée Générale du 17 juin 2011, (iv) la totalité des BSPCE consentis en vertu de la treizième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2012, représentant à ce jour un maximum de 90.000 actions, (v) la totalité des BSPCE consentis, le cas échéant, en vertu de la présente Assemblée et (vi) des Options de Souscriptions pouvant être consenties, le cas échéant, en vertu de la onzième résolution de la présente résolution, ne pourra représenter un nombre total d'actions supérieur à <b>11,1%</b> du capital social, au jour de la décision du Conseil d'Administration d'émettre des BSPCE .	Dix-huit (18) mois		Aucune utilisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013

<b>Délégation de compétence et/ou de pouvoir octroyée par l'Assemblée Générale des Actionnaires</b>				<b>Mise en œuvre par le Conseil d'Administration</b>	
<b>Date</b>	<b>Objet</b>	<b>Plafond</b>	<b>Durée de validité</b>	Date	Montant
AGM du 17 juin 2011 (onzième résolution)	Autorisation conférée au Conseil d'Administration afin de procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés liées dans les conditions précisées à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, ou de certaines catégories d'entre eux, ainsi que des mandataires sociaux définis par la loi, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société (ci-après, les « <b>Actions Gratuites</b> »)	25.000 actions. Le nombre total des Actions Gratuites attribuées ne peut excéder 10% du capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration et le nombre total d'Actions Gratuites attribuées s'imputera sur le plafond global de 11,1% du capital social prévu aux neuvième et dixième résolutions de l'AGM du 17 juin 2011.	Trente huit (38) mois		Aucune utilisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013



<b>Délégation de compétence et/ou de pouvoir octroyée par l'Assemblée Générale des Actionnaires</b>				<b>Mise en œuvre par le Conseil d'Administration</b>	
<b>Date</b>	<b>Objet</b>	<b>Plafond</b>	<b>Durée de validité</b>	Date	Montant
AGM du 28 juin 2013 (douzième résolution)	Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de décider une augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société, à l'exception des actions de préférence.	Montant nominal des augmentations de capital : 207.198,20 € et plafond global pour l'ensemble des augmentations de capital devant être réalisées en application des douzième, treizième et quatorzième résolutions de l'AGM du 28 juin 2013. Montant nominal des titres de créance : 207.198,20 €.	Vingt six (26) mois		Aucune utilisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013

<b>Délégation de compétence et/ou de pouvoir octroyée par l'Assemblée Générale des Actionnaires</b>				<b>Mise en œuvre par le Conseil d'Administration</b>	
<b>Date</b>	<b>Objet</b>	<b>Plafond</b>	<b>Durée de validité</b>	Date	Montant
AGM du 28 juin 2013 (treizième résolution)	Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de décider une augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société, à l'exception des actions de préférence.	Plafond global : 207.198,20 € (en nominal)  Montant nominal des titres de créance : 207.198,20 €.	Vingt six (26) mois		Aucune utilisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013

<b>Délégation de compétence et/ou de pouvoir octroyée par l'Assemblée Générale des Actionnaires</b>				<b>Mise en œuvre par le Conseil d'Administration</b>	
<b>Date</b>	<b>Objet</b>	<b>Plafond</b>	<b>Durée de validité</b>	Date	Montant
AGM du 28 juin 2013 (quatorzième résolution)	Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'émission de BSA avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes.	<p>Nombre maximum de BSA pouvant être émis : 414.396</p> <p>Nombre maximum de bénéficiaires : 20.</p> <p>« <i>Personnes physiques ou personnes morales de droit français ou étranger (i) fournissant des prestations de conseils auprès d'une ou plusieurs sociétés du Groupe Come and Stay à la date du Conseil d'Administration usant de la présente délégation, (ii) agissant pour compte propre et (iii) acceptant de s'associer au développement et à la stratégie du Groupe Come and Stay au moyen d'investissement financier réel et immédiat ; en ce compris, le cas échéant, tout administrateur faisant partie de cette catégorie</i> »</p> <p>Montant maximum nominal des augmentations de capital à terme : 41.493,64€.</p>	Dix-huit (18) mois		Aucune utilisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013

<b>Délégation de compétence et/ou de pouvoir octroyée par l'Assemblée Générale des Actionnaires</b>				<b>Mise en œuvre par le Conseil d'Administration</b>	
<b>Date</b>	<b>Objet</b>	<b>Plafond</b>	<b>Durée de validité</b>	Date	Montant
AGM du 28 juin 2013 (seizième résolution)	Autorisation conférée au Conseil d'Administration afin d'annuler, sur sa seule décision tout ou partie des actions propres auto-détenues par la Société, dans la limite de 10% du capital social par période de 24 mois, et à réduire le capital social corrélativement.	Plafond des actions pouvant être annulées : 10% du capital social par période de 24 mois.	Dix-huit (18) mois		Aucune utilisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013